

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La présente attestation est délivrée par PROGEAS SAS dans le cadre d'un mandat consenti par **Allianz**. Par la présente, PROGEAS SAS atteste que le Souscripteur désigné ci-après est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°**086850518-532**, conformément aux dispositions des articles L512-6, R512-14, et A512-4 du Code des Assurances, et aux dispositions de l'article R. 519-16 du code monétaire et financier, issues du Décret n°2012-101 du 26 janvier 2012 et aux dispositions de Article L.341-1 alinéa 2 du Code Monétaire et Financier

Assureur : ALLIANZ IARD -1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX - 542 110 291 RCS Nanterre.

Souscripteur : 3 J S
Statut Juridique : SASU
Siren : 844961912
Nom dirigeant : Monsieur Jacques MULLEM
Siège Social : 36 AV. DE L'ARBRE INFERIEUR

06000 NICE

Période d'assurance (par garantie) :

RCP IOBSP - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP), Démarchage Bancaire (DB)	Du 01/01/2026 au 28/02/2027
RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	Du 01/01/2026 au 28/02/2027

Activité(s) garantie(s)*	Montant de Garantie pour la période d'assurance :
RCP IOBSP - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP), Démarchage Bancaire (DB)	500 000 € par sinistre, et 800 000 € par Période d'Assurance par Assuré
RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance (optionnel)	1 570 000 € par sinistre, et 2 320 000 € par Période d'Assurance par Assuré

*La franchise par sinistre, non opposable aux victimes, n'excède pas 20% du montant des indemnités dues au titre des couvertures RC PRO IOBSP, et RC PRO IAS.

La présente attestation est établie pour la période ci-dessus mentionnée et n'implique qu'une présomption d'assurance.

Elle est délivrée pour valoir ce que de droit, et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses, limites, conditions, conventions, et exclusions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Bruges le 23 janvier 2026,



PROGEAS
Courtage Assurances
9 Avenue Raymond Manaud
Immeuble TASTA - G 4-3
33520 BRUGES
RCS Bordeaux 444 957 023